

## RELEVÉ DE DECISIONS ET INFORMATIONS

Comité Directeur de la F.F.P.J.P. des 27 et 28 mars 2009



### INSRIPTION AU CALENDRIER DES CONCOURS NATIONAUX :

Il est confirmé la règle selon laquelle, l'inscription au calendrier des concours Nationaux et Internationaux est subordonnée au paiement d'un droit d'inscription (calendrier 2010) qui désormais varie en fonction du type de concours :

- Nationaux : 100€
- Internationaux : 150€
- Propagande : 250€

Seront exonérés de ce droit d'inscription : les concours réservés aux catégories « jeunes » ainsi qu'aux mixtes, aux féminines et vétérans à condition que ces derniers aient lieu le même jour qu'un National Séniors

La page de publicité est fixée à 420 € T.T.C. (plus de ½ page)

### TARIF DES LICENCES et DES MUTATIONS :

A compter de la saison 2010 (fiche financière fin 2010) le tarif des licences sera le suivant :

- Catégories Benjamins, Minimes et Cadets : 3,00 € (*coût réel de fabrication + assurance*)
- Catégorie Juniors : 5,50 € (*même prix que pour les Séniors*)
- Licence temporaire : 10,00 €

Le tarif des mutations sera modifié à compter de 2010 (mutation 2009/2010) :

- Mutations Intra départemental : 20 € (10 € pour le Comité et 10 € pour la F.F.P.J.P)
- Mutations Extra départemental : 30 € (20 € pour le Comité et 10 € pour la F.F.P.J.P)

### COUPE DE FRANCE :

La prochaine finale nationale aura lieu à Behren-lès-Forbach (57) les 19, 20 et 21 mars 2010.

#### ➤ Edition 2009/2010 : Modification du Règlement

- Calendrier des rencontres sera avancé de 8 jours afin de permettre à l'équipementier fédéral de préparer les tenues de la finale nationale ;
- Suppression des groupes : mise en place d'un 4<sup>ème</sup> tour de zones puis tirage au sort intégral à compter des 1/16 et 1/8<sup>ème</sup> de finale. (4 équipes sur 8 sites différents) ;
- Non application du règlement des boudromes couverts ;
- A compter des 1/16 et des 1/8<sup>ème</sup> de finale, un arbitre national sera désigné par la Fédération et un arbitre par le Comité organisateur (au minimum niveau Ligue). Les frais seront à la charge de la Fédération ;
- Une équipe sera considérée comme forfait si elle ne dispose de moins de 4 joueurs ;
- Frais de déplacement après le 4<sup>ème</sup> tour de zones : seront modifiés (étude en cours par le comité de pilotage)

#### ➤ Edition 2010/2011

Participation soumise à un droit d'inscription de 10€ par club.

### CHAMPIONNATS DE FRANCE :

La répartition des équipes aux Championnats de France 2009 est définitivement arrêtée.

Il est confirmé que le Championnat de France Individuel senior est bien ouvert aux joueurs et joueuses.

Le cahier des charges des Championnats de France sera modifié de telle façon qu'un membre de la fédération soit convoqué à la réunion préparatoire d'organisation.

De plus, le délégué fédéral arrivera sur le site de la compétition une journée plus tôt afin de s'assurer de la bonne organisation.

### CONGRES NATIONAUX :

Les prochains Congrès nationaux auront lieu :

2010 : 7 et 8 janvier : Epinal (88)

2011 : 8 et 9 janvier : Pas de candidat (*la candidature ayant été retirée par le CD de la Manche après la réunion*)

2012 : Janvier : Narbonne (11) (*dossier à recevoir*)

2013 : Janvier : Montauban (82) (*dossier reçu*)

#### **LICENCES CARTE A PUCE:**

Il a été confirmé l'achat de 2 500 lecteurs supplémentaires. Ceux-ci seront livrés vers le mois d'août prochain. Dès lors, tous les clubs organisant des concours en seront dotés.

Ainsi, il ne sera sans doute pas être utilisé les pastilles à coller sur les supports à compter de l'année prochaine.

Le solde (environ 1500) sera livré dans les années à venir.

#### **CHAMPIONNATS DES CLUBS :**

Changement de dénomination du Championnat par Equipe de clubs (CEC). Il s'intitulera désormais : Championnat National - Régional ou Départemental des Clubs.

*Détails et explications complémentaires figureront au compte rendu du Comité Directeur et/ou du Conseil National.*

#### **TRESORERIE**

Versement acompte sur vente licences saison 2009 : 50% sur la base des effectifs 2008 à verser au plus tard pour le **30 avril**. Une pénalité de 20% sera appliquée aux retardataires (application dès saison 2009).

#### **COMMUNICATION**

Dorénavant les comptes rendus des Comités Directeur et Conseil Nationaux seront disponibles sur le site Internet Fédéral.